



Pollution tabagique entre voisins par les balcons

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 août 2019

Bonjour,

Ma nouvelle voisine fume sur sa terrasse mitoyenne et l'odeur pénètre chez moi et m'indispose (gorge qui gratte et toux) j'ai essayé de mettre une protection plastique entre les deux mais c'est inefficace.

Que faire ?

Merci d'avance

Réponse :

Comme on ne peut pas enfermer son voisin, il ne reste plus que la possibilité de s'enfermer chez soi, ce qui n'est pas la solution idéale

Les lois qui protègent contre le tabagisme ne s'appliquent pas dans le domaine privatif. Il ne reste donc que la possibilité de recourir aux textes qui protègent des troubles anormaux de voisinage par nuisances olfactive. Le site de service-public vous guidera pour obtenir le respect de votre droit à ne pas subir de [nuisance olfactive de voisinage](#), notamment en faisant appel au [conciliateur de justice](#)

Si vous souhaitez voir réellement évoluer la protection contre ce type de nuisance, participez au travail des [adhérents](#) de notre représentation régionale Île-de-France qui a organisé un [groupe de travail](#) dont l'objectif est de faire entendre au législateur la nécessité de mettre fin à cette anomalie.